

FEDERATION FRANCAISE DE CYCLISME

DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE

# MODALITES DE SELECTION EN EQUIPE DE FRANCE SAISON 2019-2020

---

# CYCLISME *PISTE-SPRINT*





# PRINCIPES GENERAUX DE SELECTION

## Principes généraux de sélection communs à l'ensemble des disciplines du cyclisme :

- 1 - Le Directeur Technique National est le sélectionneur. Il arrête la sélection nominative sur proposition du Manager de la filière concernée, après avis du Directeur du Service Médical de la FFC.
- 2 - Le Directeur Technique National effectue son choix parmi les sportifs licenciés à la FFC sélectionnables dans l'objectif prioritaire de l'Équipe de France, qui est d'obtenir des titres et des médailles olympiques
- 3 - La sélection et les obligations afférentes concernent les titulaires et les remplaçant(e)s. Les remplaçant(e)s peuvent être désignés « titulaire » à tout moment à partir de l'annonce de la sélection.
- 4 - le Directeur Technique National peut, à tout moment, retirer de la liste des sportifs sélectionnables ou sélectionnés tout sportif qui n'est manifestement plus en mesure de disputer dans des conditions optimales la compétition pour laquelle il est retenu, en raison d'une blessure, d'une pathologie, d'une contre-indication médicale, de l'absence totale ou partielle de surveillance médicale réglementaire
- 5 – Après consultation de l'encadrement technique de l'Équipe de France, le Directeur Technique National peut, à tout moment, retirer de la liste des sportifs sélectionnables ou sélectionnés tout sportif , qui aurait fait preuve d'un comportement répréhensible (vis-à-vis des lois et règlements nationaux ou internationaux) ou d'une attitude susceptible d'entraver le bon fonctionnement de l'Équipe de France, ou pouvant porter atteinte à l'image et aux valeurs de cette dernière et de la Fédération. La cohésion de l'Équipe de France étant un élément essentiel à la performance individuelle et collective, l'éligibilité aux critères techniques et sportifs détaillés en suivant ne fait aucunement obstacle à une décision du DTN d'écartier tout sportif dont l'attitude, le comportement, les actes ou refus d'adhérer aux règles de vie du collectif ou aux consignes des encadrants, viendraient à nuire à l'Équipe de France, à ses performances, à sa préparation ou encore à son image
- 6 - Les sportifs s'engagent à honorer toute sélection en Équipe de France et à respecter le calendrier de préparation, dont le parcours de compétitions et de stages, défini par l'Entraîneur national en charge du collectif concerné. En cas d'exemption de stage ou de compétition pour raison médicale, un certificat médical de contre-indication doit être établi par le médecin en charge du collectif concerné.
- 7 - Le Directeur Technique National peut ne pas appliquer les quotas attribués au pays.



# PRINCIPES SPECIFIQUES A LA PISTE SPRINT

- **Epreuves olympiques**
  - Vitesse par équipe
  - Vitesse
  - Keirin
- **Epreuves non olympiques**
  - KM (H) / 500m (F)

Le programme des Equipes de France sur piste s'intègre dans un objectif global permettant de contribuer à l'objectif des Jeux Olympiques 2020 et 2024. A ce titre, les épreuves actuellement au programme des Jeux Olympiques revêtent un caractère prioritaire de préparation pluriannuelle, sans pour autant négliger les autres épreuves en raison de leur complémentarité avec les autres spécialités, mais aussi d'un éventuel retour au programme olympique.

La particularité du calendrier international sur piste avec différents systèmes d'éligibilité de la nation et/ou des coureurs nécessite également une importante flexibilité afin que les potentiels internationaux disposent des conditions requises par la réglementation UCI, permettant de contribuer à cet objectif olympique.



# Calendrier

## *compétitions de référence*

MISSION	Intitulé	Date début	Date fin	Jours	Lieu
1	Championnat d'Europe Apeldoorn	16 octobre	20 octobre	4	Hollande
2	Coupe du monde 1 Minsk	1 novembre	3 novembre	3	Biélorussie
3	Coupe du monde 2 Glasgow	8 novembre	10 novembre	3	Ecosse
4	Coupe du monde 3 Hong Kong	29 novembre	1 décembre	3	Hong Kong
5	Coupe du monde 4 Cambridge	6 décembre	8 décembre	3	Nouvelle Zélande
6	Coupe du Monde 5 Brisbane	13 décembre	15 décembre	3	Australie
7	Coupe du monde 6 Milton	24 janvier	26 janvier	3	Canada
8	Championnat du monde Berlin	26 février	1 mars	5	Allemagne
9	Test Event Izu	11 avril	12 avril	2	Japon
10	Jeux Olympiques Tokyo	3 août	9 août	6	Japon



# ***MODALITES DE SELECTION EN EQUIPE DE FRANCE***

## **Stages**

Un programme de stages est mis en place par la FFC afin d'évaluer et identifier les qualités des sportifs dans différentes spécialités sur piste, de préparer aux échéances internationales, de perfectionner certains facteurs et d'optimiser la préparation des sportifs aux échéances internationales.

Ces stages sont complémentaires des activités des clubs et/ou teams, des comités départementaux et régionaux et des différentes actions de formation, de perfectionnement, de suivi et d'évaluation par les différents acteurs du cyclisme français. Ils sont obligatoires dans la cadre de la préparation des équipes de France.

Ainsi, pour chaque stage, sont retenus les sportifs suivant leurs capacités futures ou immédiates à intégrer l'Equipe de France sur différentes compétitions internationales, dont les objectifs sont les Jeux Olympiques 2020 et 2024.

# Championnats du Monde Elite

## Berlin (Allemagne) –

### ⌚ Eligibilité de la nation :

La France doit avoir accueilli au moins un évènement international sur piste enregistré au calendrier UCI, depuis la dernière édition des Championnats du Monde.

L'équipe de France doit remplir les conditions suivantes :

- participation à au moins une manche de coupe du monde de la spécialité
- participation au plus récent Championnat Continental de la spécialité
- participation au plus récent Championnat du Monde junior

### Eligibilité des coureurs :

Les critères de qualification aux Championnats du Monde dépendent du classement UCI à l'issue de la dernière Coupe du monde.

Un coureur doit avoir participé à au moins une Coupe du Monde de la saison.

Pour participer à une épreuve individuelle l'athlète doit posséder au minimum 250 points dans la discipline concernée. Cela ne s'applique pas pour le Km, le 500m et la Vitesse par équipe.

Dans l'ordre du classement UCI sur Piste :

Pour les épreuves par équipes, les 18 premières nations du classement piste par Nation UCI.

Pour les épreuves individuelles, les places seront attribuées en fonction du classement UCI individuel sur piste.

Spécialité	Hommes	Femmes
Vitesse par équipes	18 équipes	18 équipes
Vitesse	30	30
Keirin	24	24
KM / 500m	24	24

En plus des coureurs qualifiés par un classement UCI sur piste, selon les quotas indiqués ci-dessus, sont également qualifiés pour participer au championnat du monde élite, les champions du Monde et les champions d'Europe (hommes et femmes) 2019 dans la spécialité concernée.

La participation maximum par nation est la suivante :

Spécialité	Hommes	Femmes
Vitesse par équipes	4	3
Vitesse	2	2
Keirin	2	2
KM / 500m	2	2

## ⌚ Critères de sélection nominative des sportifs titulaires et remplaçants :

Sont sélectionnés les sportifs titulaires démontrant des qualités spécifiques propres à chaque épreuve permettant à la France d'obtenir des titres ou des médailles dans chacune des épreuves. A ce titre, les performances chronométriques de l'année en cours, les performances lors des épreuves de Coupe du Monde et Championnats de l'année écoulée ainsi que sur différentes épreuves internationales de la saison en cours permettent de démontrer ces qualités et le niveau de capacité de performance du sportif.

Les coureurs doivent avoir participé aux différents regroupements et aux éventuels tests de sélections définis par le chef de filière piste avec des objectifs chronométriques.

La sélection nominative prend en compte les objectifs des olympiades 2020 et 2024 et l'implication des sportifs dans le projet olympique.

La sélection nominative de l'Equipe de France peut ne pas être précisée par spécialité au moment de l'annonce de la sélection.

## ⌚ Vitesse par équipe masculine

1 seule équipe est sélectionnée.

Sont sélectionnables les sportifs démontrant lors des huit derniers mois pendant les compétitions de référence, Coupes du Monde, Championnats d'Europe ou lors de tests chronométriques une performance chronométrique inférieure à :

- ⌚ 1er tour : 17,7 secondes
- ⌚ 2ème tour : 12,80 secondes
- ⌚ 3ème tour : 13,20 secondes

Sont sélectionnés les sportifs ayant réalisé les meilleures performances chronométriques. La sélection nominative des athlètes tient compte de l'expérience internationale, des résultats des coureurs sur le poste visé et de leur état de forme. Une analyse de leurs prestations sur les épreuves des manches de la Coupe du monde 2018-2019 et 2019-2020, les Championnats d'Europe élite 2019, les Championnats du Monde élite 2019 permet d'attester des qualités spécifiques démontrées par l'athlète à occuper un des postes de la vitesse par équipe, à contribuer à la réussite collective de l'équipe de France sur cette épreuve.

## ⌚ Vitesse individuelle

2 coureurs par nation au maximum sont sélectionnés.

Sont sélectionnables les sportifs ayant satisfait à l'un des critères suivants dans l'épreuve en question :

- ⌚ ¼ finaliste aux Championnats du monde 2019
- ⌚ ½ finaliste dans une épreuve de Coupe du Monde 2019/2020
- ⌚ ½ finaliste aux Championnats d'Europe Elite 2019
- ⌚ Podium aux Championnats d'Europe Espoir 2019
- ⌚ Champion du monde junior 2019
- ⌚ Performance chronométrique inférieure à 10 secondes pour les Hommes et 11 secondes pour les Femmes sur un 200 m lancé en 2019 ou 2020.

Sont sélectionnés les sportifs ayant répondu aux critères de sélectionnabilité en fonction de leur état de forme du moment.

## ⌚ Keirin

2 coureurs par nation au maximum sont sélectionnés.

Sont sélectionnables les sportifs ayant satisfait à l'un des critères suivants dans l'épreuve en question :

- Top 6 aux Championnats de Monde 2019
- Top 6 dans une épreuve de Coupe du Monde 2019/2020
- Top 6 aux Championnats d'Europe Elite 2019
- Podium aux Championnats d'Europe Espoir 2019
- Champion du monde junior 2019

Sont sélectionnés les sportifs ayant répondu aux critères de sélectionnabilité en fonction de leur état de forme du moment.

## ⌚ Kilomètre / 500 m

2 coureurs par nation au maximum sont sélectionnés

Sont sélectionnables les sportifs ayant satisfait à l'un des critères suivants par ordre de priorité dans l'épreuve en question :

- Performance chronométrique inférieure à 1 min 00''40 pour les Hommes au KM et 33.50 secondes pour les femmes au 500m en 2019-2020.
- Top 5 aux Championnats du Monde Elite 2019
- Top 5 aux Championnats d'Europe Elite 2019
- Podium aux Championnats de France 2019
- Podium aux Championnats d'Europe espoir 2019

Sont sélectionnés les sportifs ayant répondu aux critères de sélectionnabilité en fonction de leur état de forme du moment.

# Championnats d'Europe Elite

## *Apeldoorn (Pays Bas)*

### ⇒ Critères de sélection nominative des sportifs titulaires et remplaçants :

Sont sélectionnés les sportifs démontrant des qualités spécifiques dans chaque discipline afin de permettre à la France d'obtenir des titres et podiums dans chaque spécialité.

Les coureurs doivent avoir participé aux différents regroupements et aux tests de sélections définis par les entraîneurs nationaux avec des objectifs chronométriques.

La sélection nominative de l'Equipe de France peut ne pas être précisée par spécialité au moment de l'annonce de la sélection.

La participation maximale pour la France est la suivante, sous réserve d'absence de modification réglementaire (UCI et/ou UEC) :

Spécialité	Hommes	Femmes
Vitesse par équipes	4	3
Vitesse	2	2
Keirin	2	2
KM / 500m	2	2

### ⇒ Vitesse par équipe

1 seule équipe est sélectionnée.

Sont sélectionnables les sportifs démontrant lors des huit derniers mois une performance chronométrique inférieure à :

Hommes :

- ⇒ 1er tour : 17,8 secondes
- ⇒ 2ème tour : 12,90 secondes
- ⇒ 3ème tour : 13,3 secondes

Sont sélectionnés les sportifs ayant réalisés les performances chronométriques. La sélection nominative des athlètes tient compte de l'expérience internationale, des résultats des coureurs sur le poste visé et de leur état de forme à la date de la compétition. Une analyse de leurs prestations sur les épreuves des manches de la Coupe du monde 2018-2019 et 2019-2020, les Championnats du Monde élite 2019 permet d'attester des qualités spécifiques démontrées par l'athlète à occuper un des postes de la vitesse par équipe, à contribuer à la réussite collective de l'équipe de France sur cette épreuve.

## ⌚ Vitesse individuelle

2 coureurs par nation sont sélectionnés.

Sont sélectionnables les sportifs ayant satisfait à l'un des critères suivants :

- ¼ finaliste en vitesse aux Championnats de Monde 2019
- ½ finaliste dans les épreuves de coupes du monde 2018-2019
- ½ finaliste en vitesse individuelle aux championnats d'Europe Elite 2018
- Podium aux Championnats d'Europe en vitesse Espoir 2019
- Podium sur les Grands Prix internationaux de Classe 1 à partir d'avril 2019
- Champion du monde junior 2019

Sont sélectionnés les sportifs ayant répondu aux critères de sélectionnabilité en fonction de leur état de forme du moment.

## ⌚ Keirin

2 coureurs par nation sont sélectionnés

Sont sélectionnables les sportifs ayant satisfait à l'un des critères suivants :

- Top 12 en Keirin aux Championnats de Monde 2019
- Top 6 en keirin dans une épreuve de Coupe du Monde 2018/2019
- Top 6 en Keirin aux Championnats d'Europe Elite 2018
- Podium aux Championnats d'Europe en Keirin Espoir 2019
- Podium sur les Grands Prix internationaux de keirin de Classe 1 à partir d'avril 2019

Sont sélectionnés les sportifs ayant répondu aux critères de sélectionnabilité en fonction de leur état de forme du moment

## ⌚ Kilomètre / 500 m

2 coureurs par nation sont sélectionnés

Sont sélectionnables les sportifs ayant satisfait à l'un des critères suivants :

- Performance chronométrique inférieure à 1 min 00''40 pour les Hommes au KM et 33.50 secondes pour les femmes au 500 m en 2019
- Top 8 en Kilo/500m aux Championnats de Monde 2019
- Top 8 en kilo/500m dans une épreuve de Coupe du Monde 2018/2019
- Top 8 en Kilo/500m aux Championnats d'Europe Elite 2018
- Podium aux Championnats d'Europe en Kilo/500m Espoir/Junior 2019

Sont sélectionnés les sportifs ayant répondu aux critères de sélectionnabilité en fonction de leur état de forme du moment.

## Coupes du Monde 2019-2020

---

Pour participer aux Coupes du Monde dans les épreuves de Vitesse Individuelle et de Keirin, le coureur doit disposer d'un capital minimum de 250 points UCI dans l'épreuve concernée.

Une équipe de France est constituée sur les différentes épreuves de Coupes de Monde 2019/2020. Ces compétitions revêtent plusieurs objectifs :

- Préparation aux Jeux Olympiques 2020-2024.
- Préparation internationale aux Championnats du Monde
- Eligibilité de la France aux Championnats du Monde permettant d'être classée par discipline :
  - Top 18 des nations en vitesse par Equipes
  - Top 45 au classement individuel UCI sprint
  - Top 36 au classement individuel UCI keirin

A ce titre, l'équipe de France sera composée de sportifs disposant d'un profil international, d'une condition physique globale permettant de contribuer au classement de la France et d'une aptitude à préparer les Championnats du Monde et Jeux Olympiques 2020.

Sont sélectionnés les sportifs ayant réalisé les meilleures performances chronométriques. La sélection nominative des athlètes tient compte de l'expérience internationale, des résultats des coureurs sur le poste visé et de leur état de forme à la date de la compétition. Une analyse de leurs prestations sur les épreuves des manches de la Coupe du monde 2018-2019, les Championnats d'Europe élite 2019, les Championnats du Monde élite 2019 est prise en compte.

La participation maximum par nation est la suivante :

Spécialité	Hommes	Femmes
Vitesse par équipes	4	3
Vitesse	2	2
Keirin	1	1
KM / 500m	1	1

# Autres Epreuves Internationales

## *auxquelles l'Equipe de France participe*

*Information : Point UCI attribués aux premières places des épreuves individuelles lors des Grands Prix:*

Classe de l'épreuve	Hommes	Femmes
Classe 1	200	200
Classe 2/Chpts nationaux	100	100

Compte tenu de l'évolution du format international des compétitions en cours et de publications tardives des épreuves au calendrier international le programme de l'équipe de France n'est pas définitif (changement de format d'épreuves, création de nouvelle épreuve et calendrier international non définitif). Peu de compétitions sont pour l'instant identifiées dans le calendrier international.

La participation des coureurs est libre lors de toutes les épreuves de classe 1, classe 2, communément appelées Grand Prix. Pour permettre à la France de maintenir le classement UCI, de garantir l'éligibilité des coureurs et de la nation et de conserver son rang, l'Equipe de France peut apporter une aide logistique à certains coureurs.

Quelques Grand Prix sur le continent européen seront proposés en cours de saison afin de maintenir des coureurs éligibles de manière permanente (250 points UCI dans chaque spécialité), de renforcer le rang de la France dans chaque spécialité, de se préparer aux échéances importantes et d'évaluer le niveau des sportifs. Ce programme tient compte des offres de chaque organisateur en matière d'accueil de l'Equipe de France.

En ce qui concerne les épreuves internationales en France (coupes de France), l'équipe de France n'effectue pas de déplacement. Ces épreuves se font sous les couleurs d'équipes ou de clubs. L'engagement et le déplacement sont de la responsabilité de l'équipe et du coureur (l'EDF peut néanmoins apporter une certaine aide matérielle aux athlètes du collectif olympique).

La sélection des coureurs à ces épreuves dépendra de leurs planifications respectives, des besoins en points UCI et des échéances futures notamment. Dans certains cas, l'Entraineur National peut également ajouter des épreuves en guise de préparation, mais aussi de confrontation et de progression de sportifs à potentiel dont l'expérience en compétition internationale nécessite davantage de confrontations.

Pour la catégorie Elite, les sportifs sélectionnables sur ces autres épreuves internationales doivent s'inscrire dans les projets olympiques 2020 et 2024 et en étroite concertation avec les Entraineurs Nationaux.



# RENSEIGNEMENTS ET CONTACTS

## Fédération Française de Cyclisme

1, rue Laurent Fignon – CS 40100 - Montigny-le-Bretonneux - 78 069 Saint-Quentin-en-Yvelines  
Téléphone : 08 11 04 05 55 / 01 81 88 09 24 - Courriel : [info@ffc.fr](mailto:info@ffc.fr)

## Direction Technique Nationale / Equipes de France

Anastasia LEGENDRE  
E-mail : [a.legendre@ffc.fr](mailto:a.legendre@ffc.fr) - Tél: +33 (0)1 81 88 09 51

## Entraîneurs Nationaux de la discipline

- Bruno LECKI – Manager National Piste
- Clara HENRIETTE - SANCHEZ – Entraîneure National Piste sprint
- Hermann TERRYN – Entraineur National Piste sprint

## Diffusion des Sélections en Equipe de France

The screenshot shows the FFC website's homepage. A red speech bubble points to the URL 'www.ffc.fr' at the top left. Another red speech bubble points to the 'Haut Niveau' section on the right side. A large red arrow points from the bottom left towards the 'Équipe de France' section on the left side. The 'Équipe de France' section features a photo of a cyclist and text about accompanying and forming cyclists to win world and Olympic titles. The 'Haut Niveau' section includes links for 'Cyclistes de haut niveau', 'Les Pôles', 'Détection', 'Recherche et performances', and 'Surveillance Médicale Réglementaire (SMR)'. The footer contains a link to the 'Équipe de France' page and a 'Nos disciplines' section.